

des fourmis



HORS D'ÉTAT DE NUÏRE

Dans la morosité ambiante, la vie n'est pas toujours rose. C'est donc avec un certain plaisir que l'on voit parfois survenir un spectacle des guignols qui nous servent de dirigeant-es.

Ce fut le cas le 1er mai, lorsque M Castaner, ministre de l'intérieur (tout en étant lui-même dépourvu d'intériorité), a surgi sur la scène débilomédiatique pour dénoncer l'attaque de la Salpêtrière par « d'horribles terroristes ».

Passons sur la nullité d'un mensonge aussi minable qu'il a été relayé sans aucune vérification par l'ensemble d'un appareil médiatique à la botte des puissant-es pendant plus de 24h.

Ce qui est le plus drôle dans cette histoire, c'est l'argument numéro 1 de toutes celles et ceux qui se sont « horrifié-es » devant toutes les caméras de télé possibles : *Comment donc, un hôpital n'est pas sanctuarisé, des êtres humains sont capables de l'attaquer pour le casser ?*

Toute le cynisme est là. Ils et elles soutiennent en permanence la casse des services publics, la réduction des dépenses, la précarisation de notre système de protection sociale et des salarié-es. Et en même temps, dans leur aveuglement et leurs convictions idéologiques, ils refusent de voir que les vrai-es casseurs-euses sont au gouvernement.

En Indre et Loire, c'est l'ensemble des salarié-es et usager-es de la protection de l'enfance qui se battent contre l'irruption de Paumier, président du Conseil Départemental. Son entreprise de destruction massive à lui, c'est la mise par terre

du secteur, pour faire moins cher. Où sont les cris d'orfraie de BFM et France Info ?

Au CHU, les restructurations se succèdent. La direction ignore pour le moment méthodiquement les alertes et luttes des agents qui démontrent inlassablement la nocivité de ses décisions. Que fait Christophe Barbier ?

Dans le social, dans les EHPAD, dans la santé, toujours moins de moyens, toujours plus de galères. Que fait Castaner ?

On voit très clairement ce qu'il tente de faire. Il tente de matraquer les luttes et mobilisations. Et il ment comme ce n'est pas permis pour tenter de détourner nos regards de leur culpabilité flagrante.

Avec la mobilisation des Gilet-es Jaunes, cette stratégie a lamentablement échoué. Et c'est en partie cela qui fait trembler Macron et son monde. La mise à nue de leurs manigances et stratagèmes. La mise à jour de leurs entreprises de casse.

Les voilà les vrai-es casseurs-euses. Empêchons les, toutes et tous ensemble, de continuer à nuire. Par la mobilisation dans nos boîtes et en dehors, syndiqué-es et non-syndiqué-es, la semaine ou le samedi, avec ou sans gilet, mettons Macron et son monde hors d'état de nuire.

**CAR FOURMIS JAUNES, BLANCHES OU ROUGES,
UNISSONS-NOUS. SEUL-ES ON NE PEUT RIEN,
ENSEMBLE ON PEUT TOUT !!!**

ÉCHOS DES ÉTABLISSEMENTS

Loches, CHIC, Arc en Ciel, Luynes, la Boisnière

L'HISTOIRE DU 1ER MAI P.3

MOBILISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE P.6

CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE P.7

INDEMNITÉ DE TRANSPORT À AVA P.8

PROCÈS FRANCE TÉLÉCOM P.10

SUD SANTÉ SOCIAUX 37

18 rue de l'oiselet
la Camusière, 37550
ST AVERTIN

TÉLÉPHONES

Permanence le lundi 02 47 71 00 65
Tous les jours 06 15 08 62 22
ou au CHU 02 47 47 37 62

INTERNET

Mail: sudsantesociaux37@gmail.com
Site: <http://sudsantesociaux37.org>



LE CH LOCHES HORS LA LOI

Le « dialogue social » est ouvert au CH du Lochois...

Applicant à la lettre les méthodes du gouvernement en place, une seule maxime pour le DRH, « j'ai un projet, je vous le présente et si ça ne vous convient pas... ça passera quand même »

Au mépris des textes, la direction continue d'ignorer les lois régissant la FPH. Des compteurs d'heures supplémentaires exponentiels : une situation récurrente à Loches. Cela perdure. Des années ne suffiraient pas à lisser cet excédent d'heures, plutôt à s'enliser.

Nous avons donc demandé une régularisation rapide de cet état de fait comme prévu aux décrets 2008-456 et 2002-595.

PAYER ! QUE NENNI !

Au nom bien sûr du sacro-saint et ô combien commode équilibre budgétaire, la direction évoque à son tour un décret l'autorisant à bafouer les lois (nous sommes impatient-es de le lire !). Et pire encore, elle brandit une épée de Damoclès : la clé sous la porte... l'arme fatale... si bien affûtée... et si futés,



à bonne école nous allions...

Grand seigneur, le DRH octroie, par décision unilatérale, une compensation de 7 heures aux agents cumulant entre 75 heures et 150 heures. Soit une royauté de 9% à 4% (ce rendement fabuleux va attirer des DSK dans nos rangs !). Décision qui illustre encore et toujours le « travailler plus pour gagner moins ».

Quel pinacle sur corde raide ! Et il ose nous parler d'équilibre ! Qu'en est-il de celui des agents ?

Certains compteurs d'heures dues représentent l'équivalent de 10, 15, 25 congés annuels, voir plus encore... faut-il renoncer à l'avancée salariale de 1936 ? Que Nenni !

Par respect des batailles menées dans le passé, et en mémoire à Léon Blum,

boostée par une toute première et petite avancée obtenue par les Services Techniques, l'équipe SUD poursuivra sa mobilisation, sans tambour ni trompette, fera valoir ses droits salariaux fortement animée par cette devise :

« ce n'est pas la girouette qui tourne mais le vent » E. Faure

EFFECTIFS NULLE-PART, VIOLENCE PARTOUT

Un matin dans un service du CHIC Amboise Château Renault, un médecin a été violenté par la famille d'une patiente, alors qu'il expliquait que les visites n'étaient pas possibles le matin.

Évidemment, SUD dénonce toutes les violences envers tous les agents et tout-es les salarié-es. En aucun cas il n'est acceptable d'être violenté-e sur son lieu de travail, quelque soit la raison.

En même temps, nous refusons de considérer, lorsqu'une violence survient qu'elle est uniquement la conséquence d'un acte individuel isolé, dont la personne agissante serait la seule responsable.

EXPLIQUER UNE VIOLENCE, C'EST LUTTER CONTRE, PAS L'EXCUSER NI LA JUSTIFIER.

Car les origines d'une violence sont tout le temps multifactorielles : notre société est violente, les politiques régressives sont violentes, les manques de moyens, de temps, d'argent, sont des violences permanentes.

Bien souvent, dans nos services, et contre notre volonté nous produisons des violences aux personnes mêmes que nous sommes sensé-es aider : faire attendre sans explication, ne pas entendre les demandes spécifiques, les

besoins parfois non-formulés.

C'est le devoir des services publics de s'adapter aux besoins et aux attentes des usager-es. Et pour cela pas 36 solutions. Il faut des moyens, du temps, de la formation, de la disponibilité.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DES DIRECTIONS D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES SALARIÉ-ES.

Ce ne sont pas des mesures sécuritaires que nous exigeons, mais des moyens pour que la violence ne survienne jamais sur nos lieux de travail.

Au lieu de ça, les restrictions et dégradations des conditions de travail s'enchaînent. Et la contre-réforme de la Fonction Publique prévoit la suppression des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), instance qui peut contraindre les directions à prendre des mesures lorsqu'un danger survient.

Alors pour lutter contre les violences, imposons des moyens et renforçons les services publics.



LE ROULEAU COMPRESSEUR EN ACTION

HISTOIRE DU DÉMARRAGE DE LA MACHINE

Quoi de neuf sous l'arc en ciel ? Le rouleau compresseur Perce Neige avance plus vite que l'on ne pensait, écrasant tout sur son passage.

Plusieurs victimes au sein de l'administration, les arrêts s'enchainent. Bientôt il n'y aura plus personne.



A QUAND NOTRE TOUR ?

Nous apprenons ensuite que notre collègue chargée de la paie nous quitte pour d'autres cieux faute du maintien de son poste en tant que tel. C'est la conséquence directe de la fusion-absorption de Perce Neige. La fermeture programmée de services supprimera des postes.

Leurs méthodes de management et leurs comportements portent préjudice aux travailleuses et travailleurs. Des propos sexistes de la part de responsables de Perce Neige sont entendus lors d'une réunion improvisée. Nos dirigeants sont sans cesse à nous rappeler nos devoirs de salarié·es mais n'auraient-ils pas oublié les leurs ?

PETIT RAPPEL À CES DERNIERS : ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AUSSI PSYCHOLOGIQUE DE LEURS EMPLOYÉ·ES DANS LEUR TRAVAIL AU QUOTIDIEN.

Les différentes stratégies mises en place par la direction participent au mal être collectif, en ayant un esprit plus que critique sur notre travail réalisé depuis 28 ans. Elles sont très certainement fortement recommandées par Perce Neige : restructuration, aménagement du temps de travail, remise en question systématique des pratiques, conditionnement des prises en charge selon la méthode Perce Neige.

Perce Neige n'arrête pas de nous dire que le personnel coûte cher avec l'ancienneté. Pareil pour la mutuelle « généreusement offerte » par ces derniers, dont il ne faut pas abuser sous risque de possible suppression. Chantage intolérable alors que la santé des salarié·es est une des garanties, tout comme la formation, pour assurer une prise en charge de qualité auprès des résident·es.

CETTE SITUATION EST INSOUTENABLE. ELLE A DES EFFETS DÉVASTATEURS SUR L'ADMINISTRATION MAIS AUSSI SUR LA VIE DES UNITÉS. ELLE IMPACTE LES SALARIÉ·ES QUI Y TRAVAILLENT MAIS AUSSI LES RÉSIDENT·ES.

Et pendant ce temps, la fondation Perce Neige va se porter acquéreuse des deux structures pour une grosse somme d'argent en achetant les murs du Hameau et du Clos, prétextant que cette capitalisation nous sera bénéfique à nous salarié·es !

Ah ! mais les a-t-on seulement avertis qu'une structure sans piliers et avec des fondations qui ne vont plus être solides pour supporter tout ce poids ne sera pas considéré comme un vice caché !!!

Les élections professionnelles arrivent bientôt (CSE avant le 31 décembre 2019), un enjeu majeur pour cette année 2019. La section SUD Arc en Ciel est là pour représenter tous les travailleuses et travailleurs. Nous présenterons une liste lors de ces élections pour faire entendre la voix de chaque salarié·e syndiqué·e ou non.



Nous sommes prêt·es à répondre à vos questions via notre boîte mail sudarcenciel@gmail.com et à vous rencontrer.

Bienvenue aux nouveaux adhérent·es et militant·es SUD santé sociaux.

LUYNES... LE BOUT DU MONDE !!!

La 4G n'a toujours pas atteint notre établissement !!!
Surtout dans la communication entre la direction et les représentantes du personnel : ça mouline !!!

Non prise en compte des demandes validées en instance : mépris total !



TITULARISATION DES PROMOTIONS PROFESSIONNELLES

La direction ne respecte pas le décret n°2007-1188 article 8 alinéa 1. Au CTE du 25 mars 2019, nous l'avons dénoncé. Nous avons présenté et voté une motion en demandant l'application de ce décret.

« Les ASHQ sont promus au grade de classe normale après l'obtention du diplôme d'AS. Les élèves AS qui avaient la qualité de fonctionnaires avant leur scolarité sont titularisés à l'issue de leur formation de 10 mois. Ceux qui n'avaient pas la qualité de fonctionnaire avant leur scolarité, effectuent un stage d'1 an (soit 10 mois de formation et 2 mois dans les services à l'issue de celle-ci). »

PRIME DE DÉBUT DE CARRIÈRE INFIRMIÈRE

Nous avons demandé la rétroactivité pour la prime de début de carrière pour les IDE, versée depuis le 1er janvier 2019 alors qu'elle date de 2011.

L'ARNAQUE DES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

Ça patauge aussi dans le recrutement des différentes catégories de personnel : AS, IDE, kinés, Médecins.

Sommes-nous attractif-ves ? Les points forts de Luynes :

- ◆ Travail quotidien en sous effectifs :
- ◆ 1 IDE pour 60 résident-es le matin (dernière amélioration)
- ◆ 1 AS/ASHQ voire 2 en moins sur l'effectif journalier par service d'EHPAD (pratique quasi quotidienne)
- ◆ Une seule kiné pour "70 lits de SSR"
- ◆ Pas de médecin coordinateur pour l'EHPAD (210 lits)
- ◆ Hold-up sur les fiches de paie régulières : des primes disparaissent...
- ◆ Proposition de postes à temps partiel et multitâches : la mobilité et la polyvalence se développent dans l'établissement. A savoir, un agent est affecté à la fois au service restauration, à la lingerie et à la cafétéria, pour une même journée. Un autre est affecté à la lingerie, à l'accueil, à l'économat...

Cela provoque de l'instabilité pour les agents : interlocuteurs·rices différent-es pour les services de soins, difficulté pour la continuité des soins. Ces organisations majorent des dysfonctionnements, augmentent le stress, les risques psycho-sociaux des personnels.

- ◆ Fauteuils roulants et déambulateurs désuets pour les résidents d'EHPAD.

Les représentantes SUD restent vigilantes et continuent la lutte pour défendre nos droits. Ensemble nous sommes plus fort-es.



PLATEFORME À LA BOISNIÈRE

De la restructuration dans l'air !!!

Sur l'ensemble de l'association de la Boisnière (pôle enfance / pôle adulte) la question de la restructuration ainsi que les projections financières de l'ARS semblent toujours aussi floues pour les syndicats et le CSE. Cela malgré une soi-disant « totale transparence » voire co-construction !

DE CETTE « CO-CONSTRUCTION » NOUS NE RÉCUPÉRONS QUE LES MIETTES...

Sur la restructuration de l'IME-SESSAD qui ressemble à une fusion dénommée « plateforme », les réunions se multiplient pour donner l'illusion d'une concertation participative des acteurs-rices



« Coordonnateur-trice sur sa plateforme »

du terrain (les salarié-es). Le projet d'agrément expérimental semble bien avancé (semble-t-il). Et si la finalité du dispositif en faveur de la prise en charge médico-sociale est louable, les conséquences sur les conditions de travail et les moyens humains seront nocives à court terme.

Naïf-ve celui ou celle qui penserait le contraire. Car la politique du moins-disant est une mode départementale comme nationale.

Ne nous laissons pas endormir par un dialogue policé, regardons nos collègues de la protection de l'enfance !

1ER MAI : C'EST QUOI C'T'HISTOIRE ?

Le 1^{er} mai qu'est-ce que c'est ? La fête du travail, NON !... La journée des droits des travailleur-ses !!!

A l'heure d'une dévalorisation constante de la force de travail des salarié-es ainsi que la remise en cause latente des acquis sociaux chèrement gagnés, petit focus sur une histoire de la lutte ouvrière.



LES ORIGINES : UN COMBAT DU MOUVEMENT OUVRIER POUR LA JOURNÉE DE 8H À CHICAGO

Le 1^{er} mai 1886 la grève générale est décrétée à Chicago suivie par près de 340 000 salarié-es paralysant 12 000 usines à travers les Etats-Unis, avec pour revendication la journée de 8 heures.

Le 3 mai, une manifestation de grévistes est violemment réprimée par la police qui tire sur les manifestant-es faisant 6 morts et 50 blessé-es.

Le 4 mai, au cours d'une marche de protestation à Haymarket Square et alors que les manifestant-es se dispersent, une bombe explose et les policiers tirent sur les manifestant-es. 5 syndicalistes anarchistes seront désignés coupables et condamnés à mort, 3 à perpétuité malgré la reconnaissance de leur innocence en 1893.

C'est en 1889, lors du deuxième congrès de l'Internationale Socialiste, qu'est décidé d'instaurer le 1^{er} mai comme « journée internationale des travailleurs » en hommage aux événements de Chicago, symbole de la mobilisation et du combat du mouvement ouvrier afin d'obtenir la journée de 8 heures. Un slogan « 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de repos »

LE 1^{ER} MAI EN FRANCE ET LA JOURNÉE DE 8 HEURES EN FRANCE

Le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, petite ville du nord de la France une manifestation pacifique est ensanglantée par les balles de la police qui tire à bout portant sur la foule. Parmi les victimes, 8 ont moins de 21 ans.

Le 1^{er} mai 1906, la revendication de la journée de 8 heures est largement portée par l'ensemble des manifestant-es avec comme mot d'ordre « à partir du 1^{er} mai 1906, on ne travaille plus que 8 heures ».

Il faudra attendre le 23 avril 1919, pour que le Sénat français ratifie la loi sur les 8 heures, alors que le gouvernement craint une grève générale. A titre exceptionnelle le 1^{er} mai 1919 est déclaré chômé et payé.

C'est en 1947, que le 1^{er} mai devient férié.

ET LE MUGUET ?

Suite aux événements du 1^{er} mai 1891 à Fourmies, l'églantine devient le symbole du mouvement de lutte des ouvriers en mémoire au sang versé... Il faudra attendre le gouvernement de Vichy pour que Pétain impose le muguet comme fleur du 1^{er} mai pour remplacer l'églantine « trop prolétarienne, trop rouge, trop révolutionnaire »....

LA SITUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE 37

Petit résumé de la situation à l'ADSE37, en ce début de Mai 2019, qui reflète la casse volontaire et définitive du secteur de la protection de l'enfance en Indre et Loire, comme partout ailleurs sur le territoire, par des décisions politiques absurdes.



Les salarié-es de l'ADSE37, en nombre de plus en plus important, ont voté la grève suite à l'annonce par courrier RAR de la non recevabilité de la candidature de la Sauvegarde et celle de Montjoie (les 2 assos ont répondu conjointement). Très concrètement, c'est la fermeture à court ou moyen terme de tous les hébergements de la Sauvegarde et à un peu plus long terme la probable fin de l'ADSE 37 puisque le Milieu Ouvert représente moins de 40% du budget sans les hébergements.

Cela signifie, bien-sûr aussi, le transfert des enfants actuellement placés dans ces hébergements vers d'autres structures moins-disantes, avec des professionnel·les moins qualifié·es et moins expérimenté·es.

LE DÉMANTÈLEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE SUR LE DÉPARTEMENT POUR DES RAISONS UNIQUEMENT ÉCONOMIQUES !

Cela signifie enfin le licenciement de 138 professionnel·les immédiatement pour les hébergements et de 211 salarié·es à terme à la Sauvegarde. **M. Paumier assure, sans prendre aucun engagement, qu'il n'y aura pas de perte d'emploi ; il ment !**

Dans les autres structures du secteur, comme la Fondation Verdier ou les établissements Montjoie, chacun·e tâche d'entretenir l'espoir que sa structure soit sélectionnée à la grande loterie de la protection de l'enfance ! En face, il y a des structures, entreprises du social, qui présentent des projets à moindre coût, s'appuyant sur des personnels peu qualifiés et non protégés par des conventions collectives.

LES BOÎTES, COMME LES SALARIÉ·ES, SE RETROUVENT MIS EN CONCURRENCE COMME S'IL S'AGISSAIT D'ACQUÉRIR UN TERRAIN OU UN LOT DE COSTUMES !!

Plusieurs actions s'organisent au gré de l'actualité, guidées par les communications du conseil départemental. Monsieur Paumier reste sourd aux explications des professionnel·les du secteur sur les conséquences d'une telle désorganisation et aux revendications visant à conserver des prises en charge de qualité avec les moyens adéquats. Il a annoncé relancer un nouvel appel à projet pour le lot restant qu'il n'a pas attribué à la Sauvegarde sous couvert d'arguments fallacieux et d'interprétations erronées.

Les enfants en danger, pour rappel, sont les mineurs dont la situation nécessite l'intervention, sous différentes formes, de professionnel·les formé·es et expérimenté·es, auprès d'eux·elles et de leurs familles, que ce soit au domicile ou dans le cadre de placements lorsque la situation l'impose, sur décisions des juges des enfants.

La protection de l'enfance, c'est le secteur qui prend en charge des situations de vie cassées, accidentées, des enfants malmené·es, maltraité·es, des familles perdues, parfois malfaisantes, qui, sans l'intervention de ces services, seraient seules confrontées à une société dans laquelle elles ne trouvent pas leur place.

ON A POUR HABITUDE DE DIRE QUE LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI SONT LES ADULTES DE DEMAIN.



Cela signifie que le choix assumé du conseil départemental 37 de détruire des associations historiques œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance, depuis l'après guerre pour certaines, annonce la volonté des politiques de faire des économies immédiates sans entendre que le coût (puisque'il faut parler de cela !) sera bien plus important dans le futur. Les politiques décideurs font le choix de ne plus donner les moyens de prendre soin des plus fragiles.

La résistance est notre seule riposte. Ne laissons pas détruire un secteur dont on sait que cela aura des conséquences lourdes dans un futur proche.

LA FONCTION PUBLIQUE EST NOTRE BIEN COMMUN, DÉFENDONS LA, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

Pour brutaliser la Fonction Publique, Macron et son gouvernement n'ont pas pris la peine d'attendre la fin du Grand Débla-bla. La grande majorité de la population et le mouvement des gilets jaunes réclament plus de services publics, de qualité et de proximité.

Le gouvernement, sourd, aveugle et obstiné, en tire la seule conclusion possible pour lui : « *il faut supprimer des postes, précariser les agents publics et les empêcher de défendre leurs conditions de travail et leurs salaires !* » Rien que ça !



EST-CE VRAIMENT CELA QUE NOUS VOULONS ?

CASSER NOTRE STATUT POUR NOUS FRAGILISER !

La sécurité de l'emploi, déjà toute relative, est dans le viseur : le recours au CDD/CDI deviendra la normalité, avec une perte du droit à la mise en stage... pour pouvoir nous virer à tout moment. Comment défendre nos conditions de travail si nous sommes massivement précarisé-es ?

UNE FORTE INCITATION... AUX DÉPARTS VOLONTAIRES !

Le seul "nouveau droit"... c'est celui de prendre volontairement (ou presque) la porte ! Quel symbole ! Le gouvernement veut adapter au secteur public le mécanisme de rupture conventionnelle. Nul doute que les directions qui restructurent nos services sauront être compréhensives... ou persuasives.

TROP DE DÉMOCRATIE ?

Pourquoi perdre du temps à discuter nous-mêmes de nos conditions de travail, alors que les directions savent très bien ce qui est bon pour nous ?

Comme dans le Privé, le gouvernement veut supprimer les CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ils sont souvent les derniers remparts contre l'arbitraire managérial. Les CTE (Comités Techniques d'Etablissement) verraient également leurs compétences affaiblies.



SALAIRE ET CARRIÈRE : OPACITÉ ET ARBITRAIRE AU PROGRAMME !

Les hospitalier-es veulent des augmentations régulières de salaire ? Le gouvernement propose de convertir la partie de notre salaire versée en prime (la prime de service) en une partie variable, versée à la tête du ou de la client-e !

Et pour être sûr de ne plus rien maîtriser, l'avancement de grade, notamment, sera supprimé des compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) où siègent les représentant-es du personnel.

La notation, qui obéit encore bien souvent à des règles collectives, serait supprimée au profit d'un entretien individuel... alors que l'écrasante majorité des agent-es publics travaillent en équipe ! Tiens, ça nous dit quelque chose au CHU !

Avec de tels reculs, les restructurations brutales qui seront menées dans le cadre de la Loi Santé Buzyn seront grandement facilitées pour nos directions....

STOP, LA FONCTION PUBLIQUE EST NOTRE BIEN COMMUN, SALARIÉ-ES, USAGER-ES. ELLE SEULE PEUT GARANTIR DES SERVICES DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS, QUELLE QUE SOIT LA SITUATION INDIVIDUELLE ET SOCIALE.

Alors avec les enseignant-es qui luttent contre la loi Blanquer, avec les agent-es des Finances Publiques qui luttent contre l'Etat plateforme, avec les territoriaux et les postier-es qui défendent leurs conditions de travail, avec les gilets jaunes qui défendent les services publics, nous, hospitalier-es, unissons nos nombreuses luttes éparées et faisons les converger.

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT-E ET ON PEUT FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT.

Le 1er mai, le 9 mai, les samedis, lors de la semaine jaune à venir et lors de toutes les prochaines dates de mobilisations, soyons massivement dans la rue partout en France !

A LA POURSUITE DE L'APPLICATION DU DROIT CHEZ A.V.A.

A.V.A. C'EST QUI ?

A.V.A. pour Agir et Vivre l'Autisme est une association privée à but non lucratif créée en 2004 avec 12 établissements (IME et SESSAD) répartis nationalement. L'association œuvre pour l'accompagnement d'enfants souffrant de Troubles du Spectre Autistique dont l'un des objectifs est de permettre l'inclusion scolaire des enfants.

Ainsi, début janvier 2019, des salarié-es de l'IME Agir et vivre l'autisme de Joué-lès-Tours soutenue.es par SUD, font le décompte des temps de trajets supplémentaires qu'elles-ils sont amené-es à effectuer afin d'accompagner les enfants à l'école, impliquant de se rendre le matin directement sur les lieux d'accompagnement professionnel en partant de leur domicile.



UN EXEMPLE

Le lundi Mme B se rend de son domicile à une école pour effectuer un accompagnement éducatif.

Cela lui occasionne donc 20 min de trajet supplémentaire pour se rendre sur un lieu d'exécution de son contrat de travail. Le lieu habituel de travail étant contractualisé comme étant l'IME.

CE QUE DIT LA LOI SUR LE CALCUL DES TEMPS DE DÉPLACEMENT :

art 3121-4 du code du travail

« Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif.

Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire. »

Cass.soc, 12 janvier 2005, n 02-43.685

Le temps de travail pour se rendre d'un lieu à un autre lieu de travail est assimilé à du temps de travail effectif.

Cass.soc, 16 juin 2004, n 08-43.652

Le temps de trajet entre l'entreprise et le lieu d'intervention est considéré comme du temps de travail effectif, des lors que le ou la salarié-e doit se rendre dans l'entreprise avant d'aller sur son lieu d'intervention.

L'INSÉCURITÉ AUGMENTE...



LA POSITION DE L'EMPLOYEUR VIS-À VIS DE LA LOI

Depuis la création de l'association le code du travail est ignoré. Ignorance de la part de l'employeur ? Mmmoui mais... en 2016, antérieurement à la création de SUD dans la boîte, des salarié-es d'un autre établissement de cette association avait demandé à la direction via les DP, si ce temps était considéré comme du temps de travail effectif.

La direction d'Agir et Vivre l'Autisme avait alors répondu que certainement pas, mais qu'au regard de la loi, ce temps devait faire l'objet d'une compensation et qu'elle allait réfléchir à la compensation qu'elle allait donner. Un patron sympa, attentionné et se souciant du bien-être des salarié-es ? Mmmoui mais pas pressé, en janvier 2019... Rien !

Et, pendant ce temps pour les salarié.es concerné.es, tous ces déplacements impactent directement leur vie familiale. Moins de temps à la maison pour plus de temps sur la route. En plus de cela, s'ajoute des frais financiers de garde d'enfant pour certain.es.

Après un calcul fait avec le syndicat Sud, le constat est sans équivoque : pour une salariée cela représente 29h par trimestre et 300 euros de frais de gardes supplémentaires.

UNE NÉCESSAIRE MOBILISATION

Une première AG à laquelle participe l'ensemble des salarié-es s'organise. Dans le même temps, une rencontre avec le responsable d'établissement a lieu. La section syndicale SUD (mandatée par les salarié-es concerné-es directement) en plus d'apporter les éléments factuels de l'impact de ces trajets sur les salarié-es demande qu'une compensation horaire soit apportée en s'appuyant sur des éléments juridiques (art 3121-4 code du travail). Première tentative infructueuse, au vue de la réponse de la direction qui communique 3 jours après qu'elle a « besoin de temps pour réfléchir et étudier la justesse de l'argument juridique ». 3 ans de réflexion c'est trop peu !

TAIS TOI ET BOSSE



FAIRE NOS REVENDICATIONS
POUR EUX C'EST DE L'ARGENT

A LA POURSUITE DE L'APPLICATION DU DROIT CHEZ A.V.A. (SUITE)

L'ensemble des salarié·es syndiqué·es et non syndiqué·es, même si pour la plupart d'entre elles et eux ne sont pas concerné·es par ces temps de trajets supplémentaires, se

mobilisent dans un esprit solidaire. Des communiqués émanant des assemblées générales sont envoyés à la direction, qui « joue la montre » un peu plus. Les salarié·es votent alors le refus collectif d'utiliser les véhicules personnels pour assurer les accompagnements et activités. La direction se voit obligée de payer des véhicules de location.

Malgré la panoplie de tentative de la direction de faire fléchir la mobilisation (culpabilisation des salarié·es : « la structure va fermer à cause de vous, vous ne pensez pas au projet de l'enfant », courrier envoyé aux familles des usager·es expliquant que leurs enfants ne sont pas correctement accompagnés du fait de l'interprétation de la loi faite par SUD, etc...) les salarié·es ne cèdent pas.

RÉSULTAT DE LA MOBILISATION

Après un mois de mobilisation soutenue, les salarié·es obtiennent une compensation sous forme

d'heure de récupération (s'étendant à l'ensemble des salarié·es des 11 autres établissements de la boîte). Par trajet : 50 % de récupération jusqu'à la première heure et 30 % au-delà (incluant en toute logique les trajets liés aux formations).

LE « JEU » DE L'EMPLOYEUR

« Vous êtes là pour les enfants avant tout », « C'est vous qui avez choisi ce boulot, vous ne pensez pas au projet de l'enfant, à l'organisation du service », etc...

C'est le discours facile du patronat du médico-social. Souvent nos directions et Conseils d'Administrations tentent de jouer sur la corde affective, tentant le jeu de la culpabilisation. Le patronat de notre secteur (santé, sanitaire, médico-social, social) n'est pas mieux qu'un autre, peut-être même pire, car bien souvent il se cache derrière de fausses valeurs humanistes et considère les salarié·es comme « une

variable d'ajustement budgétaire ».

N'oublions jamais qu'en tant que salarié·e, nous vendons notre force de travail et c'est pour cela que nos droits en tant que travailleurs doivent être respectés.



DISPONIBILITÉ DANS LA FPH

Le Décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 est venu modifier les règles de disponibilité dans la FPH. Voici ce qui change.

DURÉE MAXIMUM DE DISPONIBILITÉ

Les disponibilités pour convenance personnelle seront possibles pendant 10 ans sur l'ensemble de la carrière.

Par contre, un agent doit reprendre au maximum au bout de 5 ans et pendant au moins 18 mois de service effectif



avant de pouvoir éventuellement poursuivre sa disponibilité. .

DROIT À AVANCEMENT CONSERVÉ

Un agent en disponibilité conservera le droit à avancement d'échelon et au droit à avancement de grade à condition d'exercer une activité professionnelle salariée ou indépendante, à condition de justifier tous les ans de rémunérations minimum :

- ◆ Pour une activité salariée, une quotité de travail minimale de 600 heures par an.
- ◆ Pour une activité indépendante, un revenu brut annuel permettant de valider quatre trimestres d'assurance vieillesse.

Les justificatifs sont à fournir tous les ans pour conserver ce droit.

À garder de côté pour vos prochaines demandes.

PROCÈS FRANCE-TELECOM POURQUOI IL NOUS CONCERNE TOUTES ?

EN PLEIN PROCÈS DE FRANCE TÉLÉCOM POUR LES AGISSEMENTS DES DIRIGEANTS AYANT CONDUIT À DES DIXAINES DE SUICIDES, VOICI UN TRACT (LÉGÈREMENT MODIFIÉ) DE NOS CAMARADES DE SUD PTT QUI SONT À LA POINTE DE LA LUTTE.

TOUTE RESSEMBLANCE AVEC DES SITUATIONS EXISTANTES OU AYANT EXISTÉES DANS NOTRE SECTEUR EST PARFAITEMENT FAITE EXPRÈS

Jusqu'à mi juillet se déroule le procès France Telecom/Orange. L'entreprise et sept dirigeants sont poursuivis pour harcèlement moral suite aux suicides, tentatives de suicides et dépressions des employé-es de France Telecom/Orange. Ce procès et le verdict qui en découlera concernent les pratiques de l'ensemble des entreprises. A l'heure des déstructurations tout azimuth, des fusions absorptions, des appels à projet, et tout ce qui précarise et casse nos outils et collectifs de travail, c'est tou-tes les salarié-es qui sont concerné-es.

Ce qui se déroule dans les salles du nouveau TGI de Paris pourrait donc conduire à un précédent : la condamnation d'une entreprise et de ses dirigeants pour avoir mis en place un système global, notamment par des réorganisations incessantes, qui a conduit des salarié-es de l'entreprise à se suicider, mais aussi à essayer de se suicider.



Le verdict qui sera prononcé nous intéresse au plus haut point. La Poste, comme la SNCF et d'autres entreprises publiques ou administrations, subit elle aussi des réorganisations, elle a aussi connu une vague de suicides au moment de la Présidence Bailly. Croire que la page est tournée serait d'ailleurs une erreur. La Poste est passée devant le tribunal le 13 mai dernier, pour la mort d'un sous-traitant effectuant la livraison de colis. Comme pour Orange/France Telecom, c'est SUD qui est à l'initiative de la démarche.

Plus globalement, ce sont les répercussions du



management et des réorganisations sur nos vies au travail et notre vie privée qui sont en jeu. L'échelle du processus de harcèlement moral qui a sévi à France Telecom Orange est parfaitement comparable à celle que nous pouvons connaître dans le groupe La Poste. Même indifférence aux situations personnelles impactées par les réorganisations, même idéologie sur le fait qu'il n'y ait pas d'alternative à la marche du progrès, à la concurrence "libre et non faussée".

SURTOUT, LE MÊME DÉNI FACE À DES SITUATIONS CRITIQUES, AUX EFFETS DES RESTRUCTURATIONS, À LA CAUSALITÉ DES DRAMES QUI SURVIENNENT EN RELATION DIRECTE AVEC "LE CHANGEMENT".

Pour SUD, l'aspect systémique du harcèlement moral chez France Télécom Orange doit permettre aux milliers de victimes d'exiger des réparations. (...).

Les pratiques managériales qui ont sévi et sévissent encore à France Telecom comme à La Poste doivent aussi servir d'avertissement dans le cadre de la loi de réforme sur la fonction publique. Un projet qui comporte tous les ferments du mal-être au travail. Plus que jamais l'unité syndicale est nécessaire pour contrer ces pratiques.

SI « LES ÉCHOS » (PAS DES FOURMIS) LE DISENT

"Les Échos", journal au service des entreprises et des capitalistes, écrivait au sujet du procès dans ses pages :

"On imagine sans mal les sérieuses conséquences que cette logique pénale nouvelle pourrait avoir sur nombre d'entreprises. C'est, dès lors, toutes les transformations d'entreprises à statut, comme la SNCF ou La Poste, ... qui vont se retrouver concernées directement".

POUR SUD, LA SANTÉ DES SALARIÉ-ES PASSERA TOUJOURS AVANT LE PROFIT DES ENTREPRISES. NOUS ESPÉRONS QUE DES DIRIGEANT-ES SERONT CONDAMNÉS POUR QUE CHAQUE CADRE EXERÇANT UN MANAGEMENT BRUTAL ET PAR LA TERREUR SACHE QU'IL N'EST PLUS À L'ABRI ET QUE CHAQUE DIRECTEUR SACHE QU'IL NE POURRA PLUS LES PROTÉGER.

MOBILISATION DES GILETS JAUNES, « NOUS SOMMES A SAINT NAZAIRE POUR CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR. »

Ils et elles étaient près de 700 à la maison du peuple de Saint Nazaire du 5 au 7 avril pour débattre et élaborer de manière coordonnée des suites de la mobilisation des Gilets Jaunes. Le nombre de délégations a triplé depuis la 1ère AG des AG qui avait eu lieu à Commercy. Une délégation de l'AG des Gilets Jaunes 37 y a participé, dûment mandatée par la discussion collective locale.

Fort de cette élaboration collective en réunions plénières et lors de multiples ateliers, un appel a été adopté. Le voici ci-contre.

L'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux, l'amélioration des services publics pour toutes et tous, sont des revendications qui sont les nôtres et que nous ne pouvons que soutenir.

Se battre contre toutes les formes d'inégalités et d'injustice, pour la solidarité et la dignité est une évidence pour nous et nous prenons toute notre place dans cette lutte que nous soutenons !



HALTE A LA REPRESION DU MOUVEMENT SOCIAL !

Cette mobilisation des gilets jaunes résiste et se poursuit, toujours soutenue par la majorité de la population, malgré l'escalade du pouvoir et des autorités locales dans la répression et la limitation des libertés, nationalement et à Tours.

Interdiction de manifester, gazage et charges policières y compris parmi la population alentour, menaces, intimidations, matraquages, nombreuses arrestations arbitraires, blessés-es. Depuis le début de la mobilisation on compte près de 10 000 interpellations ayant débouché sur près de 2 000 condamnations dont 800 à de la prison ferme, 22 éborgnés-es, 5 mains arrachées et une personne décédée.

Nous alertons sur toutes ces dérives, sans précédent depuis les années 60, qui actent le recul des libertés publiques, des libertés d'opinion et de manifestation et serons aux côtés de tous celles et ceux qui les subissent.

Nous condamnons ces dérives autoritaires qui vont à l'encontre d'une véritable démocratie. Le gouvernement a peur de cette mobilisation sociale, majoritairement soutenue et rejointe par plusieurs secteurs dont la fonction publique. Il en prend prétexte pour mettre en place les bases d'un état autoritaire en s'appuyant sur l'intensification des outils répressifs policiers et judiciaires.

Il est urgent d'avoir des réactions unitaires les plus larges possibles et nous en serons. Pour nous, ces répressions doivent avoir pour effet de cimenter la solidarité entre ceux et celles qui luttent.



« Nous Gilets jaunes, constitués en assemblées locales, réunis à Saint-Nazaire, les 5, 6 et 7 avril 2019, nous adressons au peuple dans son ensemble. À la suite de la première assemblée de Commercy, environ 200 délégations présentes poursuivent leur combat contre l'extrémisme libéral, pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Malgré l'escalade répressive du gouvernement, l'accumulation de lois qui aggravent pour tous les conditions de vie, qui détruisent les droits et libertés, la mobilisation s'enracine pour changer le système incarné par Macron. Pour seule réponse au mouvement incarné par les Gilets jaunes et autres mouvements de lutte, le gouvernement panique et oppose une dérive autoritaire. Depuis cinq mois partout en France, sur les ronds-points, les parkings, les places, les péages, dans les manifestations et au sein de nos assemblées, nous continuons à débattre et à nous battre, contre toutes les formes d'inégalité et d'injustice et pour la solidarité et la dignité.

Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux, ainsi que des services publics pour tous et toutes. Nos solidarités en lutte vont tout particulièrement aux neuf millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Conscients de l'urgence environnementale, nous affirmons, fin du monde, fin du mois, même logique, même combat.

Face à la mascarade des grands débats, face à un gouvernement non représentatif au service d'une minorité privilégiée, nous mettons en place les nouvelles formes d'une démocratie directe.

Concrètement, nous reconnaissons que l'assemblée des assemblées peut recevoir des propositions des assemblées locales, et émettre des orientations comme l'a fait la première assemblée des assemblées de Commercy. Ces orientations sont ensuite systématiquement soumises aux groupes locaux. L'Assemblée des assemblées réaffirme son indépendance vis-à-vis des partis politiques, des organisations syndicales et ne reconnaît aucun leader autoproclamé.

Pendant trois jours, en assemblée plénière et par groupes thématiques, nous avons tous débattu et élaboré des propositions pour nos revendications, actions, moyens de communication et de coordination. Nous nous inscrivons dans la durée et décidons d'organiser une prochaine Assemblée des assemblées en juin.

Afin de renforcer le rapport de forces, de mettre les citoyens en ordre de bataille contre ce système, l'Assemblée des assemblées appelle à des actions dont le calendrier sera prochainement diffusé par le biais d'une plateforme numérique.

L'Assemblée des assemblées appelle à élargir et renforcer les assemblées citoyennes souveraines et de nouvelles. Nous appelons l'ensemble des Gilets jaunes à diffuser cet appel et les conclusions des travaux de notre assemblée. Les résultats des travaux réalisés en plénière vont alimenter les actions et les réflexions des assemblées.

Nous lançons plusieurs appels, sur les européennes, les assemblées citoyennes populaires locales, contre la répression et pour l'annulation des peines des prisonniers et condamnés du mouvement. Il nous semble nécessaire de prendre un temps de trois semaines pour mobiliser l'ensemble des Gilets jaunes et convaincre celles et ceux qui ne le sont pas encore. Nous appelons à une semaine jaune d'action à partir du 1^{er} mai.

Nous invitons toutes les personnes voulant mettre fin à l'accaparement du vivant à assumer une conflictualité avec le système actuel, pour créer ensemble, par tous les moyens nécessaires, un nouveau mouvement social, écologique, populaire. La multiplication des luttes actuelles nous appelle à rechercher l'unité d'action.

Nous appelons à tous les échelons du territoire à combattre collectivement pour obtenir la satisfaction de nos revendications sociales, fiscales, écologiques et démocratiques. Conscients que nous avons à combattre un système global, nous considérons qu'il faudra sortir du capitalisme. Ainsi nous construirons collectivement le fameux « toutes et tous ensemble » que nous scandons et qui rend tout possible. Nous construisons toutes et tous ensemble à tous les niveaux du territoire.

Le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. Ne nous regardez pas, rejoignez-nous. »

2^{ÈME} DISCUSSIONS-PARTAGES FÉMINISTES

PROPOSÉES PAR LE RÉSEAU FÉMINISTE 37

LE JEUDI 27 JUIN EN FIN DE JOURNÉE.
AU CENTRE SOCIAL PLURIELLES AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE AU QUARTIER SANITAS

Le Réseau Féministe 37, auquel participe SUD santé sociaux, propose un 2^{ème} rendez-vous pour donner une suite aux échanges entamés après la manifestation du 8 mars dernier.

Les discussions engagées avaient porté sur les sujets suivants : *les femmes dans la culture, les médias, la publicité ; genres-classes-races-sexualités (féminisme et intersectionnalité) ; femmes à l'université et au lycée ; solidarité entre femmes.*

LIBRE À NOUS DE LES POURSUIVRE OU D'EN CHANGER.



Plus d'informations prochainement.

Contact : reseaufeministe37@gmail.com

Dans le secteur public:

Le syndicat départemental SUD est affilié à la fédération SUD Santé-Sociaux (4^{ème} fédération syndicale dans la Santé) qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière et au Conseil Supérieur des Professions Paramédicales.

En Indre et Loire, SUD (1er syndicat) siège dans les Commissions Paritaires Départementales, les Commissions de réforme et dans les instances représentatives (CTE, CAPL, CHSCT) du CHRU de Tours (majoritaire), de Luynes (majoritaire), d'Amboise Château Renault (majoritaire), de Ste Maure, de Debrou (majoritaire), de Louis Sevestre, de Vernou (majoritaire), de l'IDEF (majoritaire), de Semblançay la Membrolle (majoritaire), de l'île Bouchard (majoritaire), de St Christophe sur le Nais (majoritaire).

En Région Centre, SUD siège au CGOS et à l'ANFH.



Dans le secteur privé :

La fédération SUD Santé Sociaux est représentative dans la Convention Collective des Centres de Lutte contre le cancer (CLCC), la CC66, la CC65 et les CHRS.

Elle a progressé fortement dans la CC51 et à la Croix Rouge. Elle est représentative dans l'ensemble de la BASS.

En Indre et Loire, il y a des sections SUD à l'ADAPEI, à la Boisnière, à Entraide et Solidarité, à la Croix Rouge, à l'IRECOV, à la clinique de l'Alliance, à la Confluence, à l'IME Robert Debré, à l'ADSE, à ADOMA, à l'UDAF, au foyer Verdier, Résidence Léopold Bellan, à l'EHPAD le Mûrier, au centre social de la Rabière, la FAM Arc en Ciel, Agir et Vivre l'Autisme.

EN INDRE ET LOIRE, SUD EST ACTIF ET REPRÉSENTATIF DANS DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS.

C'EST DÉCIDÉ, J'ADHÈRE À SUD !

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone:

email:

Etablissement/ Service:

Statut:

SUD santé sociaux 37 mai 2019

**CELUI OU CELLE QUI SE BAT,
PEUT PERDRE,
CELUI OU CELLE QUI NE SE BAT PAS
A DÉJÀ PERDU.**

Coupon d'adhésion à renvoyer au :

Syndicat SUD Santé Sociaux 37
 18 rue de l'Oiselet la Camusière
 37550 St Avertin

L'écho

des fourmis